



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Avenant n° 1 à la convention d'occupation et de refacturation des charges entre la commune et la communauté de communes Aux sources du Canal du Midi pour l'occupation de locaux au 11 rue Jean Moulin par l'Agence Attractivité et Tourisme (AAT)

N° 021.09.2024

Rapporteur :
Martine MARECHAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 20 septembre 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 16
- Nombre de pouvoirs : 8
- Votants pouvoirs compris : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE

Absents excusés

Marielle GARONZI a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jérôme GARCIA a donné procuration à Annie VEAUTE
Thierry FREDE a donné procuration à François LUCENA
Valérie MAUGARD a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER
Olivier PICARD a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Thierry CLAVEL
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

- oOo -

031-213104516-20240930-021092024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024
Affichage : 30/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération en date du 18 février 2022, une convention a été approuvée avec l'intercommunalité pour l'occupation du Beffroi par l'office de tourisme intercommunal (OTI).

Le Beffroi et la halle vont faire l'objet de travaux de restauration jusqu'au début de l'année 2026 et il a été envisagé de déplacer l'OTI.

Par ailleurs et à la suite de la délibération du conseil communautaire du 2 juillet 2024, il a été acté de créer un pôle lié à l'attractivité touristique du territoire avec la création d'une Agence Attractivité et Tourisme (AAT) qui intègre l'OTI.

La réflexion menée sur ces 2 points a permis d'une part d'affecter à l'AAT des bureaux au sein de l'ensemble immobilier situé 11 – 13 rue Jean Moulin qui fait l'objet également d'une occupation par l'association Sylvéa – Musée du bois et d'autre part de mutualiser des espaces dont l'accueil entre ces 2 structures.

Cet avenant précise en particulier les modifications de lieu et les conditions financières.

Sur proposition de madame Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention passée avec l'intercommunalité pour l'occupation d'une partie de l'ensemble immobilier situé au 11 – 13 rue Jean Moulin par l'AAT,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer cet avenant.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 30 septembre 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240930-021092024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024
Affichage : 30/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation